

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 Juin 2021 à 20 H 00

Date de convocation : 18 Juin 2021

**Présents :** MM. BRACCO, Maire. VARCELICE. GONCALVES. REBUT. COINT. LIENEMANN. PERNET. ALLIGIER. DEFRANCE. CHENARD. ENKIRCHE. VALLOUIS. LASSALLE.

**Absents :** L. CHIOETTO a donné procuration à E. GONCALVES  
A. AULAGNON a donné procuration à J. BRACCO  
L. GERMAIN a donné procuration à S. COINT  
J. PICARD a donné procuration à M. REBUT  
M. ROUX a donné procuration à J. VARCELICE  
PEREZ.

**Quorum atteint**

**Secrétaire de séance :** Mme VARCELICE Joëlle

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/04/21

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider le procès-verbal de la séance tenue le 30 avril 2021.

Sans observation de la part des conseillers municipaux, le procès-verbal du 30 avril 2021 est approuvé **à l'unanimité**.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

M. le Maire demande à ce que le point n°5 prévu à l'ordre du jour « Vente du terrain cadastré AE 322 » soit retiré de l'ordre du jour. Un bornage a eu lieu récemment sur ce terrain et des différences entre plans et cadastre sont apparues ce qui mérite d'être éclairci avant de proposer le terrain à la vente.

Faisant suite à ce constat, et sans autre observation, l'ordre du jour modifié du 25 juin 2021 est approuvé **à l'unanimité**.

**Arrivée C. CHENARD 20h10**

## TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE DOCUMENTS D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINÉ

*Rapporteur : J. BRACCO*

### **Délibération N° 2021\_34**

Monsieur le maire rappelle que la loi du 24 mars 2014, dite loi ALUR, prévoyait initialement un transfert automatique de la compétence à toutes les intercommunalités au 1er janvier 2021, sauf si « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ».

## Commune de VILLEMORIEU – PV du 25/06/2021

Depuis l'entrée en vigueur de la loi prorogeant l'état d'urgence, cette « minorité de blocage » doit dorénavant être exprimée dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021. En d'autres termes, si les communes souhaitent s'opposer à ce transfert, elles devront prendre une délibération en ce sens entre avril et juin 2021. Si la minorité de blocage n'est pas atteinte, le transfert de la compétence aura automatiquement lieu à compter du 1er juillet 2021.

J. VARCELICE donne lecture du mail envoyé par M. ROUX avec ses remarques et son intention de vote

*"Comme chacun d'entre nous, je suis attachée bien-sûr à ce que Villemorieu garde son caractère rural et la maîtrise du développement de son territoire. Cependant, tel que nous l'a présenté M. BRENIER, j'ai cru comprendre qu'il ne s'agirait que d'un transfert de compétences sur la gestion des documents d'urbanisme. Concernant la politique d'aménagement du territoire communal, la CCBD ne se substituerait pas à la Commune, mais travaillerait en collaboration avec elle, en lui apportant des moyens mutualisés (temps, personnel, ingénierie, relations SCOT, COPIL etc..., aide financière).*

*Dans ce cas, la CCBD pourrait s'avérer une expertise et un soutien fort, notamment dans nos relations et cohérence de projets avec les communes limitrophes, (notamment avec Crémieu). D'après les propos de M. BRENIER, il semblerait toutefois que la CCBD ne soit pas vraiment prête pour intégrer cette compétence au 1er juillet prochain... Quoi qu'il en soit, et malgré nos craintes bien légitimes de se faire "dépossédés" petit à petit de nos prérogatives, tôt ou tard, le PLUi deviendra la norme. Autant commencer à y réfléchir, en restant vigilants sur les modalités de mise en place de la gouvernance...".*

J. BRACCO rappelle que par rapport au document reçu de la CCBD il constate que sont prévues des communes centres notamment touristiques comme Crémieu et que les communes limitrophes devront accueillir les zones commerciales et ouvertes à l'urbanisation. Le rattachement à Crémieu semble alors inévitable.

Il fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne les possibilités de constructions annoncées sur les petits terrains et sur l'urbanisation future autour du lotissement du Château avec l'arrivée de la gare du tram-train.

Il avance qu'il faut se laisser du temps, prendre le temps du mandat pour assoir nos choix + le temps du mandat suivant sur lequel sera probablement établi le PLUi.

J. VARCELICE dit qu'elle est inquiète de « donner » une compétence pour laquelle la CCBD ne semble pas prête ; il y a d'ailleurs encore des problématiques liées au transfert de la compétence EAU ET ASSAINISSEMENT qui ne sont pas réglées.

S. COINT ajoute que gagner du temps permettra de caler une ligne directrice qui pourra être intégrée au futur PLUi.

M. REBUT dit que la logique de travail entre les communes détaillée dans le support de présentation devrait être appliquée en amont du transfert.

J. BRACCO s'interroge sur le fait que la CCBD dit pouvoir avoir une meilleure maîtrise du foncier alors que le SCOT sera tout aussi restrictif pour la CCBD.

S. LIENEMANN dit qu'il s'agit plus d'avoir la maîtrise sur le territoire qu'un simple transfert de documents d'urbanisme. En conseil communautaire, il a été dit que la CCBD devait trouver 4 ha de terrains pour positionner une aire d'accueil de gens du voyage et elle pense que Villemorieu est bien placé. Optevoz serait prêt à faire des propositions contre compensation financière mais est-ce que cela sera envisagé dans le cadre d'un PLUi ?

J. BRACCO ajoute qu'en général les emplacements proposés ne conviennent jamais.

S. LIENEMANN dit que la CCBD doit trouver une solution en concertation avec les communes mais se demande si ce sera possible avec le PLUi.

J. BRACCO dit que dans le cadre du PLUi le Maire aura peu de moyens d'agir.

S. LIENEMANN dit que l'argument environnemental est un faux argument, le SCOT est déjà très réducteur et suffisamment protecteur au niveau de l'environnement.

M. ENKIRCHE se demande s'il faut craindre ou agir « l'absorption » de Crémieu, ne faudrait-il pas plutôt proposer une rencontre et travailler sur un projet intelligent. Il parle notamment de la problématique de la Départementale et dit qu'il serait intéressant de négocier le rattachement d'une partie de Villemorieu à Crémieu et de créer à Beptenoud une commune à part entière.

## Commune de VILLEMORIEU - PV du 25/06/2021

> J. BRACCO répond qu'il est politiquement et techniquement plus possible de créer de nouvelle commune.

M. ENKIRCHE ajoute qu'il s'agit surtout d'aller au-devant des attentes pour ne pas les subir car cela finira par arriver.

> J. BRACCO répond qu'une rencontre a déjà eu lieu avec Dizimieu et Crémieu, à l'initiative de cette dernière et qui a démontré la volonté de Crémieu de prendre le pouvoir et de trouver des zones constructibles.

JM VALLOUIS ajoute qu'il faut profiter des 6 années à venir pour travailler sur des lignes conductrices qui pourront être amenées sur la table des négociations.

J. BRACCO dit que c'est l'intérêt de l'étude de cadrage commandée à 2BR pour avoir sur 20 ans une vision prospective ; mais il faut se laisser le temps de la réaliser.

Il ajoute que la première commune qui lancera la révision de son PLU (en cas de PLUi accepté) enclenchera la procédure de mise en place du PLUi.

Il dit qu'une éventuelle modification de la loi (en positif ou négatif) après les présidentielles n'est pas à exclure.

M. REBUT dit que personne ne semble prêt à ce jour pour assumer une telle compétence.

S. COINT ajoute que tout semblait plus opérationnel au moment du transfert de la compétence EAU et pourtant les travaux que nous avons démarrés ne sont toujours pas terminés.

M. REBUT réaffirme qu'il est nécessaire de réfléchir sur la façon de travailler ensemble avant d'envisager le transfert.

S. COINT affirme que la CCBD souhaite que chaque commune puisse réviser son PLU pour avoir plus de visibilité.

J. BRACCO dit que la taille du PLUi n'est pas cohérente, que les communes du territoire ne sont pas toutes tournées du même côté.

S. COINT rappelle à ce titre que précédemment M. BRENIER souhaitait la division de la CCBD.

J. BRACCO dit que la naissance des PLUi a été initiée par M. CHEVENEMENT qui avoue de lui-même qu'au-delà de 10 000 habitants ce n'est pas concevable d'en établir un. C'est l'argument sur lequel s'est appuyé Crémieu (et d'autres) pour s'opposer au transfert. Il rappelle que la précédente présidence était d'ailleurs pour la création de plusieurs PLUi pour plus de cohérence.

M. ENKIRCHE demande ce qu'il en est de la « défusion » de la communauté de communes ?

> J. BRACCO répond que ce n'est plus d'actualité.

J. BRACCO insiste sur le fait qu'il est temps d'attendre.

JM VALLOUIS dit que l'argument de cohérence globale du territoire ne tient pas parce que le SCOT est déjà assez clair sur le sujet. Que la commune est capable d'établir cette cohérence elle-même par sa révision du PLU et qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter un étage intermédiaire.

M. ENKIRCHE dit que l'arrivée du tram-train va bousculer beaucoup de choses.

> J. BRACCO répond qu'il va falloir prévoir des parkings relais notamment et que Villemorieu est malheureusement bien placée pour cela ; qu'une étude est nécessaire sur la Rue de gare en lien avec le projet de lotissement pour éviter toute problématique future.

M. ENKIRCHE demande comment se sont prononcées les autres communes.

> J. BRACCO répond que chacun vote en conscience, que toutes les communes ne se sont pas encore prononcées mais que les plus « importantes » s'y sont opposées.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à

**17 voix POUR - 1 voix CONTRE**

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence « Documents d'urbanisme à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- **INFORME** le Préfet de l'Isère et le Président de la Communauté de Communes de sa décision.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF POUR LA LUTTE CONTRE  
LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

*Rapporteur : J. VARCELICE*

**Délibération N° 2021\_35**

Monsieur le Maire, assisté de Madame VARCELICE, Adjointe en charge des Affaires sociales, détaillent la Convention annexée à la cette délibération.

Mme VARCELICE précise qu'avant le CCAS avait connaissance des personnes en difficultés de paiement ce qui permettait de pouvoir les aider assez rapidement ; mais que, sans doute pour une question de protection des données, cela n'est plus possible sans convention.

Elle rappelle que les objectifs du partenariat sont les suivants :

- Informer sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients d'EDF ;
- Mobiliser les réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention ;
- Préciser les modalités de partenariat concernant la notification des demandes et des décisions d'aides et les modalités de versement des aides financières du C.C.A.S à destination des clients EDF en situation de précarité.

Monsieur le Maire précise que le C.C.A.S, par l'intermédiaire de Mme VARCELICE, sera chargé de l'application de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec EDF dans les même termes que ceux présentés en annexe ;
- **AUTORISE** M. le Maire, et par délégation, Mme VARCELICE à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET  
TARIFICATIONS MAJORÉE**

*Rapporteur : E. GONCALVES*

**Délibération N° 2021\_36**

Les manquements au règlement périscolaire, même récurrents, ne font actuellement l'objet d'aucune sanction. En plus du fait que cela peut poser un problème important en termes d'organisation du personnel et de sécurité, c'est également préjudiciable pour la collectivité puisqu'un agent doit procéder à l'ajout manuel de chaque service utilisé pour régularisation et mise en facturation.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé d'ajouter au règlement périscolaire les mentions suivantes :

## Commune de VILLEMORIEU – PV du 25/06/2021

- « Un rattrapage tarifaire sera appliqué aux familles dont le/les enfants inscrits de façon régulière s'avèrent fréquenter la cantine de manière occasionnelle »
- « En cas de non-respect de vos inscriptions (arrivée anticipée ou départ retardé) un **tarif majoré de 3.00€/demi-heure** sera appliqué. »

E. GONCALVES rappelle

- que la commune est déjà très souple en ce qu'elle autorise les changements jusqu'au 08h00 le matin même ;
- que des menus spécifiques ne sont accordés que dans le cadre de PAI parce qu'il est difficile de gérer les choix de chacun.

M. ENKIRCHE demande si le règlement est lu par les parents ?

> J. BRACCO qu'il est obligatoirement signé charge à chacun de le lire.

JM VALLOUIS fait remarquer que pendant le conseil d'école une maman a demandé à ce que les repas ne soient pas comptés quand l'enfant rentre à cause d'un professeur absent sans remplaçant même si cela est connu après 08h00, ce qui est d'ailleurs prévu au règlement.

J. BRACCO répond que c'est ce qui est systématiquement fait par notre agent pour la journée même de l'absence de l'enseignant, encore faut-il que nous en soyons averti ce qui n'est pas toujours le cas même si rappelé régulièrement au Directeur.

M. REBUT que le tarif de la commune est un des moins cher du coin.

E. GONCALVES en profite pour énoncer la Charte du savoir vivre à l'école afin de lui donner force probante.

J. BRACCO annonce le départ du cuisinier actuel, Gianni, en cette fin d'année scolaire et le recrutement d'une nouvelle personne pour la rentrée qui doit effectuer quelques jours de tuilage sur les derniers jours.

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les modifications du règlement telles que présentées ;
- **ADOpte** un tarif majoré à 3.00€/demi-heure appliqué en cas de manquement au règlement.

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERS ORGANISMES

*Rapporteur : J. BRACCO*

### Délibération N° 2021\_37

Sur présentation de Monsieur le Maire des demandes de subventions en fonctionnement reçues,

### Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ARRÊTE** la 2<sup>ème</sup> liste des bénéficiaires comme suit pour 2021 :

Centre Éducatif Camille Veyron	50.00
Association Nationale du Souvenir Français pour la rénovation du monument aux morts de Crémieu	300.00

## Commune de VILLEMORIEU – PV du 25/06/2021

**TOTAL :**

**350.00**

E. GONCALVES précise qu'il s'agit du monuments aux morts de la guerre de 1870, que le montant a été déterminé au prorata du montant des travaux/nombre d'inscrits pour Villemorieu et qu'il s'agit d'une démarche essentielle pour conserver le lien entre les communes.

### VENTE DU TERRAIN CADASTRÉ AE 322

Ce point a été retiré de l'ordre du jour mais M. le Maire souhaite présenter à l'assemblée l'emplacement du terrain et la problématique cadastrale.

Il précise que les frais de géomètre sont à charge de l'acquéreur et que la délibération sera représentée au Conseil de juillet ou de septembre.

### AUGMENTATION DU TEMPS DE SERVICE D'UN AGENT

*Rapporteur : J. VARCELICE*

#### **Délibération N° 2021\_38**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** l'avis du comité technique en date du 08/06/2021.

**Considérant** la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent chargée d'accueil permanent à temps non complet (27 heures hebdomadaires) en raison de la charge de travail actuelle et de la diversification souhaitée des missions.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'élargir les missions de notre agent qui actuellement fait tout ce qu'elle peut pour assurer le remplacement suite au départ de la personne en charge de l'urbanisme. Elle assurait déjà des missions d'urbanisme sur une autre commune ce qui a permis d'encaisser le départ malgré le nombre conséquent de dossiers arrivés.

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **SUPPRIME** à compter du 01/09/2021 un emploi permanent à temps non complet (à 27 heures hebdomadaires) d'Agent chargée de l'accueil ;
- **CRÉE** à compter de cette même date, un emploi permanent **à temps complet** d'Agent chargée de l'accueil ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS/OBSERVATIONS DIVERSES

- E. GONCALVES **Plaque commémorative**

Une demande a été présentée de notre porte-drapeau pour faire ajouter au monument aux morts le nom d'un jeune militaire de la commune mort en service commandé en 1995. Renseignements étant pris, il s'avère qu'il n'est pas « mort pour la France » et ne peut donc pas être inscrit sur le monument.

À la place, nous proposons de réaliser une plaque commémorative sur stèle à l'arrière de la Mairie avec cérémonie officielle d'inauguration.

- J. BRACCO **Dégradation fresque Veil**

Intervenue le 11 juin, une plainte a été déposée le lendemain et M. ALBERTIN est intervenu très rapidement pour sa restauration.

S. LIENEMANN souligne que l'auteur de l'acte qui a fait valoir la liberté d'expression aurait pu s'exprimer sur un panneau de libre expression.

J. BRACCO ajoute qu'il y en a effectivement un vers le four du Marais qui avait été mis en place à la demande de M. DUPONT-AIGNAN.

- J. BRACCO **Compte-rendu de conseil du SICTOM**

A reprendre pour étudier les implications du transfert sur la commune.

S. LIENEMANN ajoute que les poubelles jaunes ont été évoquées en conseil communautaire.

M. ENKIRCHE dit que le fait de toujours se cacher derrière la problématique « coût » est agaçant car ce n'est jamais mis en comparaison des bénéfices environnementaux.

S. LIENEMANN précise que les répercussions environnementales seraient encore plus conséquentes si tout le monde se mettait au compostage de ses déchets.

M. ENKIRCHE dit que pour réduire le coût on aurait intérêt à demander un planning alterné : 1 semaine poubelle noire / 1 semaine poubelle jaune

J. VARCELICE précise qu'il faudrait que les habitants en soient avertis longtemps en avance car on reçoit beaucoup d'appels dès que le ramassage n'est pas effectué.

JM VALLOUIS dit qu'aujourd'hui la possibilité de trier existe mais le problème est que ce sont des points d'apport VOLONTAIRES et que beaucoup ne veulent plus faire d'effort, on le voit dans la consommation de tous les jours (consommateurs ≠ citoyens).

C. CHENARD ajoute que la poubelle jaune présente un inconvénient, les gens ne se déplacent plus pour le verre et le jette dans la poubelle noire ce qui est presque contre-productif (préjudiciable car très recyclable).

M. ENKIRCHE dit qu'il faudrait mener des actions d'ampleur contre le suremballage mais cela est trop compliqué.

J. BRACCO dit qu'il sera nécessaire de suivre la transition entre les deux syndicats de déchets et notamment l'impact sur les prix.

- J. BRACCO **Réunion publique – Couverture réseau Moirieu**

Support de présentation projeté et compte-rendu de réunion mis à disposition sur le site internet de la commune.

- Présentation des deux emplacements candidats : 1- antenne 30m ; 2- antenne 36m
- Précisions étant faites qu'une implantation à Jarnay n'était pas possible malgré la disponibilité de terrains, la zone blanche à couvrir allant jusqu'aux Arêmes.
- Après réflexion la localisation 1<sup>ère</sup> semble la plus adaptée pour couvrir également Malin.
- Nombre d'habitants ayant fait le déplacement assez faible

## Commune de VILLEMORIEU - PV du 25/06/2021

S. LIENEMANN dit que tout le monde ne semble pas ouvert au dialogue et au bien commun.

S. COINT dit que nombreux insistent sur une méthode de substitution par la fibre mais cela ne répond pas aux mêmes besoins. Il ajoute qu'SFR vient pour répondre à un intérêt réglementaire et en aucun cas parce que cela est rentable, au contraire.

M. ENKIRCHE demande s'il est possible de proposer des terrains sans électricité à proximité ?

> J. BRACCO répond que non, pas selon le cahier des charges de SFR. Il précise qu'il faudra prendre une délibération validant le lieu d'implantation : il avait évoqué le 2<sup>nd</sup> lieu en réunion mais semble moins convenir.

S. COINT ajoute que pour l'emplacement situé Route de Moras le poteau serait implanté derrière les habitations alors qu'aux Granges il serait visible de tous.

J. BRACCO dit qu'un 2<sup>ème</sup> flyer avec présentation des deux projets sera adressé aux quartiers concernés et qu'il faudra ensuite prendre une décision en Conseil.

S. COINT dit qu'il faudra bien étudier cette possibilité qui est offerte par l'État via SFR car il n'y aura sans doute pas de nouvelle opportunité de faire sortir de quartier de sa zone blanche avant un long moment.

C. CHENARD en profite pour demander où en est la fibre ?

> E. GONCALVES répond qu'il y a un problème de mise en œuvre par le Département, que les réseaux sont très fragiles ce qui pose problème aux opérateurs.

J. BRACCO rappelle que le projet d'antenne relai intervient dans un cadre législatif très contraint.

JM VALLOUIS dit que la présentation était très intéressante notamment les rapports d'ondes entre différents appareils utilisés quotidiennement.

M. REBUT dit que malgré l'esthétique il y a un réel intérêt à avoir des antennes rapprochées (moins d'ondes du fait que les téléphones ne recherchent pas le réseau).

S. LASSALLE demande quelles sont les principales inquiétudes des riverains ?

J. BRACCO répond la santé, la dévaluation de leur bien et la problématique paysagère.

S. COINT ajoute qu'il y avait un clivage dans la salle entre les jeunes qui ne voulaient pas de l'antenne et les moins jeunes qui s'inquiètent pour joindre les secours ou bénéficier d'une téléalarme.

JM VALLOUIS insiste sur le fait que la majorité n'y semble pas opposée puisque le nombre d'avis exprimés n'est pas représentatif de l'intérêt général.

J. BRACCO ajoute qu'il faudra prendre une décision prochainement parce qu'il sera urgent pour SFR d'entamer la suite des démarches.

### - J. BRACCO **Terrain occupé Chemin de Jarnay**

Terrain occupé illégalement en bout du chemin de Jarnay, l'occupant n'avait pas connaissance que c'était un terrain municipal (réflexion à avoir sur la vente de ce bout de terrain). Il lui a également été demandé de régulariser la construction réalisée.

C. CHENARD demande si les lasers rouge/vert visibles de nuit sont autorisés ?

> J. BRACCO répond que oui du moment qu'ils sont tournés vers l'intérieur.

M. le Maire ajoute qu'il faudra se tourner vers la SAFER pour la fixation du prix du terrain.

S. COINT dit qu'il faudrait voir quels véhicules sont autorisés à la circulation sur le chemin.

### - J. VARCELICE **Sortie CCAS**

52 participants, un peu loin pour le trajet en bus mais tout c'est très bien passé : que des retours positifs.

### - J. VARCELICE **Portage des repas**

Une convention sera à signer avec l'EHPAD de Crémieu.



## Commune de VILLEMORIEU – PV du 25/06/2021

- M. REBUT **Fête des fours revisitée**

Appel aux volontaires pour « bouler » dans la nuit du 02 au 03 juillet, uniquement dans les fours du Marais et de Beptenoud.

- S. LIENEMANN **Animation ENS du 03 Juillet (après-midi)**

Animation familiale et gratuite mais sur inscription (15 places maximum) avec pour thématique la création d'instrument de musique

- J. VARCELICE **Rappel des prochains rendez-vous**

- 26/06 – 9h30 – Café convivial
- 27/06 – 2ème tour élections
- 02/07 – 18h – Temps convivial présentation élus/agents

- E. GONCALVES/JM VALLOUIS **Suite conseil d'école**

Remontée d'un parent d'élève concernant l'épandage réalisé sur le terrain situé à l'arrière de l'école, demande d'une analyse de la qualité de l'air.

S. LIENEMANN dit avoir déjà demandé à ce que l'épandage soit réalisé quand les enfants ne sont pas à l'école.

JM VALLOUIS dit qu'il serait intéressant de faire un constat pour avoir une réponse chiffrée à apporter.

S. LIENEMANN rappelle que l'épandage est interdit dans les 5m à proximité de l'école, et qu'à sa connaissance d'enseignante il n'y a pas eu d'enfants malades. Un courrier va être envoyé au propriétaire pour notifier un épandage hors temps scolaire.

J. BRACCO dit qu'on n'aurait pas intérêt à bétonner le tour de l'école.

JM VALLOUIS demande s'il est possible de proposer un passage en bio à l'agriculteur.

> J. BRACCO répond que non.

JM VALLOUIS dit qu'il ne défend pas forcément le fait d'agir mais au moins d'avoir une réponse éclairée de mesures.

J. BRACCO précise que les façons de faire ont quand même été relativement améliorées.

JM VALLOUIS insiste sur le fait que la problématique a déjà été remontée plusieurs fois et qu'on aurait intérêt à avoir une réponse à apporter à cette question.

La séance est levée à 22 H 26